
Il semblerait que l'article du Blog fasse référence à un décret du 6 mars 2012 accordant la concession de granulats marins dite « Manche orientale » au large des côtes des départements du Calvados, de la Manche et de la Seine maritime au GIE Granulats de la manche orientale.

Cela est bien loin des plages du Touquet et de Wissant qui n'ont rien à craindre.

Dire par ailleurs que François Fillon s'est dépêché de donner satisfaction à ses amis est une absurdité.

Le décret du 1^{er} Ministre, visé également par les ministres de l'industrie et de l'économie est l'aboutissement d'un long processus.

- 2006 Arrêté accordant un permis de recherche
- 2009 Demande de concession
- 2010 Enquête publique avec étude d'impact
- 2010 Réunion de concertation
- 2011 Avis du Conseil Général de l'industrie, de l'énergie et des technologies
- Conseil d'Etat entendu
- 6 mars 2012 Décret

Soit 6 années de procédures.
